**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

**وزارة التعليم العالي والبحث العلمي**

**جامعة مولود معمري تيزي وزو**

**كلية العلوم**

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri-- Tizi Ouzou

Faculté des Sciences



**Tasdawit Lmulud At m£emmer /**

**Université Mouloud Mammeri – Tizi Ouzou /**

**ⵝⴰⵙⴷⴰⵓⵉⵝ ⵎⵓⵏⵓⴷ ⴰⵝⵎⴷⴰⵟⵙ**

**Grille d’évaluation**

**Stage de Perfectionnement (SP)**

 **(Réservée aux doctorants NS, MAA, MAB, régulièrement inscrits en doctorat)**

1. **Identification du candidat :**

**Nom et prénom :**

**Département :**

**Directeur de thèse :**

1. **Critères d’évaluation :**

| **Critère** | **Points** |
| --- | --- |
| Grade académique | **Barème** |  |
| **Deux points par année d’inscription régulière** |
| N=Nombre de séjours effectués durant les 03 dernières années  | **3-N** |  |
| Doctorant X-étoiles dans le cursus de Master. Joindre les justificatifs prouvant l’obtention des étoiles | 05 points |  |
| Un projet d’entreprise (startup) dans un incubateur universitaire | 05 points |  |
| Contribution à la mise en place des mécanismes de l'Arrêté Ministériel n°1275 du 27 septembre 2022. [[1]](#footnote-1) | 05 points |  |
| Attestation confirmant l'expérience au sein des organismes d'accompagnement [[2]](#footnote-2) | 05 points |  |
| Prix nationaux et internationaux liés aux réalisations scientifiques | 05 points |  |
| Publications internationales[[3]](#footnote-3) réalisées après le dernier stage octroyé**Soumises aux mêmes conditions de soutenabilité d'une thèse de doctorat. Le nom de l'institution doit être inclus dans l'article publié.** | Catégorie A | 15 points |  |
| Catégorie B | 10 points |  |
| Catégorie C | 05 points (Max 02 publications) |  |
| Communications internationales et NationalesLe nom de l'institution doit être inclus dans l'article publié. | Internationale | Indexées (WOS, Scopus) | 06 points  |  |
| Internationale  | Non indexée | 2 points par communication (Max 04 communications) |
| Nationale | 01 point /communicationMax 04 communications |  |
| Polycopié pédagogique individuel validé par les instances Scientifiques(Extrait du procès-verbal ou attestation) |  | 03 points(Plus deux points (02) si le document est en anglais, plus deux points (02) si la matière est enseignée dans une langue autre que l'anglais, à l'exception de l'enseignement de la langue anglaise en soi) |  |
| Cours pédagogiques disponibles en ligne (e-Learning). (\*) | Cours :02 pointsTD : 01 pointTP : 01 point |  |
| Ouvrage pédagogique/scientifique dans la spécialité avec ISBN :  | 05 points + 02 points supplémentaires si écrit en anglais |  |
| Poste supérieur (Organique, fonctionnel)chefs de département, chefs de département adjoints, ….. | 02 points |  |

1. Les doctorants non-salariés (y compris ceux en cotutelles) sont classés par rapports aux camarades de leurs département/faculté dans la mesure des moyens disponibles.
2. La production scientifique est calculée pour l’exercice budgétaire correspondante à la dernière mobilité.
3. Les demandeurs de stages ayant abandonné une précédente inscription en doctorat et bénéficiant d'une nouvelle inscription en doctorat ne sont pas prioritaires.
4. **Etudiant X étoiles :**
* **Première étoile** : Performance académique (Être parmi les meilleurs étudiants).
* **Deuxième étoile** : Rapprochement avec l’entreprise (Réalisation de cas pratiques avec les entreprises, portant sur certains aspects de la formation de l’étudiant)
* **Troisième étoile** : Développement de compétences professionnelles et transversales (langues étrangères, outils informatiques, outils de qualité, management, pratiques sportives et culturelles. jeux de réflexion. Organisation de conférences débats sur des thèmes de société. . . ).
* **Quatrième étoile** : Avoir suivi une formation à distance ou en mobilité à crédits (MOOC ou par tout autre moyen en ligne, programme Erasmus, mobilité académique essentiellement vers le sud du pays).
* **Cinquième étoile** : Implication et préoccupation sociales (actions caritatives (exemple : visites des hôpitaux et aides des malades), collaboration académique avec des organismes accrédités en Algérie, tuteur-conseiller étudiant, délégué-étudiant aux différents conseils pédagogiques et scientifiques du département à l’université).

**2. (\*)** Cours, travaux dirigés et travaux pratiques en ligne via la plateforme (e-Learning) :

* + Cours : 02 points,
	+ Travaux dirigés : 01 point,
	+ Travaux pratiques : 01 point.
* Les documents (cours, travaux dirigés et travaux pratiques) en ligne doivent être mis en accès libre sur la plateforme d'enseignement en ligne E-learning de manière définitive et irréversible. Le document doit couvrir l'intégralité du contenu du cours, et l'enseignant doit l'avoir réellement enseigné ou l'enseigner actuellement.
* Le document doit être conforme aux programmes officiels (canevas d’offres de formations)
* Seul l'enseignant ayant conçu le document peut le mettre en ligne.
* La mise en ligne des réponses aux questions des travaux dirigés et pratiques n'est pas obligatoire.
* L'enseignant auteur est seul responsable du contenu présenté en ligne (qualité scientifique et pédagogique, propriété intellectuelle, aspects légaux et réglementaires).
* Les documents pédagogiques utilisés dans le dossier d’habilitation universitaire ne sont pas pris en compte.
* Le nombre de points pour cette catégorie n'est pas plafonné.
* Les instances scientifiques prendront les mesures nécessaires pour garantir la vérification des conditions mentionnées ci-dessus avant d'attribuer des points.
1. Concernant les maitres assistants, joindre des justificatifs d’encadrements d’étudiants dans le cadre da la préparation du mémoire de fin d’étude conformément à l’arrêté N°1275. [↑](#footnote-ref-1)
2. (Interfaces universitaires Centre de Développement de l'Entrepreneuriat, Centre des carrières (CDC), Club de Recherche d'Emploi, Incubateur d'Entreprises, CENTRE D’APPUI À LA TECHNOLOGIE ET L’INNOVATION (CATI) à la Maison de l'Intelligence Artificielle, Centre de Liaison Entreprise-Université, ... et autres). [↑](#footnote-ref-2)
3. Les revues prédatrices ou éditées par des éditeurs prédateurs ne sont pas acceptées [↑](#footnote-ref-3)